

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

LANDI Région Neuchâtel SA

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2024

LIEU	Restaurant du Chasseur, 2073 Enges
PRESIDENCE	Claude-Alain Dreyer, Président
SECRÉTAIRE	Michaël Leuba, Secrétaire, Procès-verbal Sara Batista
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du Conseil d'administration : Mmes Cinzia Vouga et Elvina Huguenin, MM. Yann Bonjour, Philippe Conus, Pieric Matthey, Claude-Alain Dreyer et Cédric Roch. • Les membres de la Direction : MM. Michaël Leuba et Frédéric Humbert-Droz. • Les invités : M. Nicolas Bellon, représentant AGROLINE et orateur du jour, Mme Anita Delévaux, représentante LANDOR, MM. Cédric Bays, LANDI Fiduciaire, Jacques-André Choffet, rédacteur au journal l'Agri, Thierry Rétornaz, représentant UFA, Stéphane Rosselet, président de la CNAV, Raymond Christen, resp. secteur GOF Suisse romande, Daniel Mounir, représentant AGROLA, Laurent Petitpierre, ancien directeur LANDI Région Neuchâtel SA et Me. Julien Dubois, de l'étude de notaires Schaer Léger Stöckli. • 39 actionnaires présents = 190'238 actions.
EXCUSÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du Conseil d'administration : Mme Geneviève Gassman, M. Cédric Schwab. • Les invités : Mmes Céline Monay, rédactrice UFA Revue, Natacha Stauffer, présidente Union des paysannes neuchâteloises et Nicole Aeschlimann, directrice LANDI Val-de-Ruz, MM. Pierre-François Gobat, directeur du SCAV, Dominique Berchier, représentant LANDOR, Martin Schmid, directeur LANDI Seeland AG, Jean-Michel Mercier, représentant UFA, Frédy Bigler, ancien directeur LANDI Région Neuchâtel SA et Yann Huguelit, directeur de la CNAV. • 85 actionnaires.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée

2. Désignation des scrutateurs

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2023

Proposition du Conseil d'administration : approuver le procès-verbal

4. Rapport du Président

5. Rapport de gestion 2023

- Rapport annuel de la Direction
- Comptes 2023
- Proposition d'utilisation du bénéfice
- Rapport de l'organe de révision
- Approbation du rapport et des comptes 2023

Proposition du Conseil d'administration : approuver le rapport annuel et les comptes ; approuver l'utilisation du bénéfice au bilan

f) Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2023

6. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2024

Proposition du Conseil d'administration : élire la société BDO SA à Berne comme organe de révision pour l'exercice 2024.

7. Modification des statuts

8. Information sur les projets en cours

9. Divers

A l'issue de l'assemblée, Monsieur Nicolas Bellon, coordinateur AGROLINE, nous fera une présentation sur le thème " **Santé des plantes : les chances de l'innovation.**"

1. Ouverture de l'Assemblée

A 9h40, M. Claude-Alain Dreyer, président du Conseil d'administration de LANDI Région Neuchâtel, ouvre l'Assemblée générale 2024 en adressant ses remerciements aux actionnaires, à ses collègues du Conseil d'administration, aux membres de la direction, aux collaboratrices et collaborateurs de la LANDI et aux invités qui nous font l'honneur d'être présents.

Il excuse Mme Geneviève Gassman qui a d'autres obligations et précise qu'une liste de tous les excusés est tenue à jour.

L'ordre du jour est mis en discussion et ne suscite pas de remarques.

2. Désignation des scrutateurs

Deux scrutateurs sont nommés : MM. Sven Dolder et Philippe Zwahlen. Sans avis contraire, les scrutateurs sont élus à l'unanimité.

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 avril 2023

Le PV ayant été envoyé aux actionnaires, il n'est donc pas prévu de le lire. Ce dernier est mis en discussion.

Il est précisé qu'en page 2, le nom de famille de Michaël Leuba n'apparaît pas.

De plus, toujours en page 2, "Elire BDO SA comme organe de révision pour l'exercice 2022" ; l'année n'est pas juste, il s'agit bien de l'exercice 2023.

Le PV est, avec ces corrections, accepté à l'unanimité.

4. Rapport du président

Le président, M. Claude-Alain Dreyer, présente son rapport.

En 2023, comme ces dernières années, les conditions météorologiques n'ont pas été des plus équilibrées. Un printemps assez humide mais presque normal, un été chaud et sec et en automne, une humidité comme on n'avait plus l'habitude d'en voir. Cette météo estivale a favorisé la réception des céréales et oléagineux au sein des centres collecteurs. En effet, la marchandise était de bonne qualité, sèche et une quantité en légère augmentation tout confondu.

Un résultat similaire pour la viticulture. Un été chaud et sec limite la pression sur les maladies. Une ou deux averses au bon moment au mois d'août et la récolte a été bonne et de grande qualité.

La Direction de la LANDI a totalement changé en une année.

Le président remercie ensuite Michaël Leuba pour sa volonté et son engagement depuis une année mais surtout pour sa détermination.

Il poursuit avec l'arrivée du nouveau responsable Agro, Frédéric Humbert-Droz, depuis le 1^{er} janvier 2024 ainsi que de la nouvelle responsable des Finances et Services, Coraline Schopfer, présente ce jour, dont le contrat a débuté le 1^{er} avril à 40% puis dès le 1^{er} juillet à 100%.

Il précise que le Conseil d'administration est confiant sur les choix pour les quels Michaël Leuba a opté. Le Conseil se réjouit de travailler avec cette nouvelle équipe et leur souhaite plein de satisfaction et succès.

LANDI Région Neuchâtel boucle l'année 2023 avec un bon résultat ce qui permet de distribuer une ristourne de CHF 280'000.- aux clients agricoles et viticoles. Ce bon résultat permet d'être serein pour les investissements à venir.

La rénovation des installations techniques du centre collecteur à St-Aubin touche à sa fin et le nouveau silotier, Ycare Burkhalter, est prêt à réceptionner les premières livraisons.

Au Crêt-du-Loche, un nouveau volume de stockage a été créé.

A Bevaix, des nouveaux racks à palettes seront installés à l'extérieur pour optimiser le stockage.

A Môtiers, dans les prochaines semaines, vont débuter les travaux de rénovation du centre Agro ainsi que des nouveaux locaux de l'administration.

Le projet de Cornaux avance. Michaël Leuba en parlera plus en détails dans le point 8.

Dernier investissement, celui du camion de livraisons qui sera remplacé. Ainsi toutes les livraisons seront prochainement livrées par un camion roulant au gaz naturel (biogaz de Fleurier).

La durabilité est prise très au sérieux comme le démontre l'achat du nouveau camion. Ce thème de durabilité est permanent mais l'agriculture de demain devra encore être productrice. L'agriculture de demain devra saisir les opportunités mais aussi veiller aux risques encourus. Beaucoup d'argent et de temps sont investis dans l'avenir mais il est important qu'il reste économiquement viable pour les entreprises agricoles comme pour nos sociétés et coopératives.

Il poursuit avec la tempête du Crêt-du-Loche survenue le 24 juillet 2023, les alentours dévastés, les bâtiments endommagés dont une partie de la surface de vente du magasin LANDI. Le président remercie grandement l'ensemble du personnel pour leur réactivité ainsi que la Direction et le Service des Immeubles. Un grand merci également à tous les collaborateurs qui se sont déplacés au Crêt-du-Loche pour la remise en état des lieux.

Le président parle ensuite de l'événement du 16 novembre 2023 : la fête des 20 ans du magasin LANDI du Crêt-du-Loche avec la présence de nombreux actionnaires.

Il remercie, pour finir, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et les membres de la Direction pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

5. Rapport de gestion 2023

a) Rapport annuel de la Direction

Le président donne la parole au directeur de LANDI Région Neuchâtel, M. Michaël Leuba, pour la présentation de l'année écoulée.

Le directeur salue l'assemblée et présente son rapport.

Il commence avec les informations générales de la LANDI. Présente la répartition du chiffre d'affaires brut 2023 : CHF. 47'841'000. (53% pour le commerce de détail, 31% pour le commerce AGRO, 15% pour l'énergie et enfin 1% pour les prestations de service).

Il poursuit avec un autre graphique en comparant l'année 2022 et 2023. Deux segments sont en baisse (le commerce agricole -8.7% et le commerce de détail -4.3%) ; deux autres segments ont en revanche une évolution plus positive (énergie +0.1% et prestations de service +29.1%).

Globalement, on constate une diminution du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2022 de -4.8%.

M. Michaël Leuba ajoute qu'au 31.12.2023, la valeur nominale de l'action de LANDI Région Neuchâtel est de CHF 10.- et sa valeur effective de CHF 81.60. Ce qui représente une belle progression.

Grâce au bon résultat en 2023, le Conseil d'administration a décidé de distribuer une ristourne de CHF 280'000.- aux clients professionnels (agriculteurs et viticulteurs), représentant 2.3% sur leurs achats soit le même taux qu'en 2022.

M. Michaël Leuba parle ensuite des objectifs 2024. A savoir :

- L'avancement des projets de la LANDI Région Neuchâtel (point qui sera abordé plus tard).
- Le maintien du chiffre d'affaires du commerce agricole et des ventes dans les magasins LANDI et le TopShop.
- Renforcer la présence sur le terrain afin de mieux soutenir nos clients. Deux nouveaux représentants LANDI ont débuté : M. Hervé Buliard et M. Maxime Schwitter.
- L'intensification du partenariat avec les secteurs commerciaux de fenaco.

Il annonce ensuite les jubilés des collaboratrices et collaborateurs pour l'année 2024. Et les remercie pour cette belle fidélité.

Michaël Leuba passe la parole à M. Frédéric Humbert-Droz pour le rapport annuel du commerce agricole.

M. Frédéric Humbert-Droz salue l'assemblée et présente son rapport.

Le chiffre d'affaires Agro pour l'année 2023 est de CHF 13'232'000.- et affiche une baisse de 8.5% par rapport à 2022. Cela reste tout de même un bon résultat.

Il détaille ensuite la répartition du chiffre d'affaires agricole pour 2023 en précisant que la nutrition animale est l'activité la plus importante et représente 63% du chiffre d'affaires. Le reste est réparti entre les sels techniques, films plastiques, filets, paysagistes et l'apiculture.

Les ventes d'aliments UFA ont connu une forte baisse pour 2023 (-5.3%). Ceci s'explique par une production de fourrage grossier correcte, des prix d'aliments assez élevés, la réorientation d'un de nos producteurs ainsi que par la réduction des effectifs.

Les ventes de fourrage ont également baissé de 58%. Après deux années assez exceptionnelles, la situation revient à la normale. Les ventes de litières, quant à elles, restent stables. La vente de semences fourragères progresse bien.

Concernant les semences céréales, les ventes restent stables, les derniers semis d'automne ont été effectués dans des conditions parfois très difficiles.

Le chiffre d'affaires "Protection des plantes" a augmenté de 9.4% essentiellement dans le secteur de la vigne.

Les prix des engrais, encore élevés au printemps 2023, n'ont pas permis de progresser dans ce secteur.

La récolte des céréales et oléagineux en 2023 a été précoce avec les premières livraisons le 21 juin à St-Aubin. Les quantités livrées sont légèrement supérieures à celle de 2022 (+0.4%). L'orge est la céréale qui a encore bien réussi cette année dans le canton. Pour les céréales panifiables, les rendements sont moyens. Certains lots ont été déclassés. Enfin, un bon rendement pour le colza.

En 2023, c'est 450 ha contre 350 ha en 2022 pour les traitements avec la machine Ecorobotix. M. Humbert-Droz remercie grandement l'entreprise Debély SARL pour leur professionnalisme qui permet ce succès.

Le traitement par drone est aussi en croissance en 2023 avec 8.1 ha traités. En 2024, c'est environ 12 ha qui seront traités.

Il remercie l'ensemble du personnel de la LANDI et plus spécialement l'équipe Agro. Ainsi que les sociétés commerciales fenaco.

Il termine en remerciant tous les professionnels de la terre pour la confiance qu'ils témoignent à la LANDI.

M. Michaël Leuba reprend la parole et présente l'activité du commerce de détail.

Il montre l'évolution du chiffre d'affaires par magasin et constate une diminution de -2.7%. Cependant la LANDI se positionne mieux par rapport au résultat national des LANDI. Pour le TopShop le chiffre d'affaires est en évolution de 1.5%.

Pour la répartition du chiffre d'affaires des magasins LANDI, les deux secteurs les plus importants sont le domaine jardin/agriculture/Do-It et l'assortiment ménage/loisirs/camping. Il passe en revue la liste des articles les plus vendus en 2023.

Finalement, il présente l'évolution des quantités de carburants vendues à la station-service de Bevaix ; +15.09% par rapport à 2022. Pour le chiffre d'affaires cela représente une évolution de 0.89%.

Il remercie l'assemblée pour l'écoute.

b) Comptes 2023

M. Cédric Bays présente les comptes 2023 selon le rapport de gestion envoyé aux membres.

Il passe en revue les positions du compte de résultat, puis celles du bilan.

Il précise, pour la partie compte de résultat, que les charges extraordinaires sont dues au projet de démolition du site de Cornaux et à une étude abandonnée pour une station-service.

c) Proposition d'utilisation du bénéfice au bilan

M. Cédric Bays présente la proposition du Conseil d'administration concernant l'utilisation du bénéfice au bilan.

Il y a disposition CHF 1'859'187.00. La proposition est d'attribuer CHF 1'000'000.00 aux réserves libres et le solde sera reporté.

Le président prend la parole ; il remercie d'abord Cédric Bays pour son aide en attendant l'arrivée de la nouvelle responsable des Finances et demande à l'assemblée si la présentation du rapport annuel et des comptes 2023 suscitent des remarques ou des questions.

M. Christophe Ummel salue l'assemblée et prend la parole. Il constate et s'inquiète d'un point de vue extérieur du turn-over du personnel de la LANDI et en particulier des responsables (postes-clés). Il souhaiterait savoir ce que le Conseil d'administration en pense et si des mesures sont prises pour qu'il y ait plus de stabilité dans le futur.

Le président prend la parole pour répondre à M. Ummel. Il confirme qu'il y a eu depuis fin juin 2023 beaucoup de changements. Désormais, la Direction est au complet et que le Conseil d'administration est confiant pour le futur. Concernant les postes à responsabilité, l'ancien silotier a effectivement souhaité partir mais il a été ensuite remplacé. Il y a eu également des remplacements à l'interne de l'entreprise mais à chaque fois, les postes ont été repourvus. Le président comprend la réaction de M. Christophe Ummel mais le rassure.

M. Damien Humbert-Droz salue l'assemblée et prend la parole. Il constate que le résultat de la LANDI Région Neuchâtel est très bon et s'en réjouit. Cependant il s'interroge et constate que la LANDI, qui appartient en partie aux agriculteurs, ne reverse que de petites ristournes. Ainsi ces derniers ne vivent pas du rendement de leur participation ni de l'augmentation de la valeur de l'action. Il appelle à laisser la substance sur les exploitations car les temps sont durs (révolte paysanne). Il souligne que d'un côté du capital est remonté dans le groupe fenaco mais d'un autre, quand les organisations sectorielles vont négocier les prix avec les représentants des différentes organisations (la présence de Raymond Christen est bénéfique selon lui ce jour), elles font du bon

travail mais ont quand même de la peine à valoriser les prix. Il se pose donc la question si ce groupe travaille pour les agriculteurs. Les marges agricoles ne sont pas bonnes. Il estime que ce n'est pas parce que c'est le commerce de détail qui nous fait vivre que l'on doit systématiquement en faire profiter le groupe au détriment des agriculteurs. La ristourne de CHF 280'000.- est la bienvenue mais il constate qu'aujourd'hui il y a environ 10 Mio. de réserves libres et il souhaiterait que le Conseil d'administration favorise plus les producteurs.

Le président remercie M. Damien Humbert-Droz pour son intervention et lui répond. Au niveau des marchés, il propose que Jean-Daniel Heiniger, vice-président de fenaco, présent ce jour, réponde par la suite dans le point des divers. Concernant les 10 Mio. de réserves, il précise qu'il y a de gros investissements futurs à assumer, notamment le projet de Cornaux. Le président précise que la demande de M. Damien Humbert-Droz sera étudiée au Conseil d'administration.

M. Philippe Conus, membre du conseil d'administration, complète en expliquant le processus de création de LANDI Région Neuchâtel et précise que dans cette opération fenaco a fait un apport en liquidités de plus de 8 Mio de francs. Ceci explique le montant de 10 Mio. Aux réserves libres ; il faut se réjouir de cette situation financière exceptionnelle car la LANDI va au-devant d'importants investissements qui se monteront à 13 Mio. et qu'il va falloir supporter. Il ajoute que dès la création de la LANDI Région Neuchâtel, il avait été convenu que, dès que les résultats le permettraient, le maximum serait reversé aux agriculteurs sous la forme d'une ristourne qui récompense les clients agriculteurs et viticulteurs. S'il est possible d'augmenter cette ristourne, le conseil d'administration le fera. Il conclut en expliquant que si LANDI région Neuchâtel a une très bonne situation financière c'est aussi grâce au groupe fenaco qui ne pose pas d'autres exigences.

Le président remercie M. Philippe Conus pour son intervention et demande si la présentation des rapports suscite encore d'autres remarques.

M. Daniel Mounir, représentant AGROLA, prend la parole. Il souhaite ajouter une remarque au sujet de la station-service de Bevaix. Il pense qu'il faut aussi tenir compte de la présence d'un magasin de grande distribution à proximité où il y a passablement de monde ; cela justifie donc l'augmentation des volumes. Il explique qu'en Suisse, actuellement, les stations-service sont en difficulté ; cela est dû notamment au home-office, aux voitures électriques et aux autres moyens de locomotion (co-voiturage...). Il souligne que le résultat de la station-service de Bevaix est exceptionnel et félicite la LANDI pour cela.

Le Président remercie M. Daniel Mounir pour son intervention et souhaite donner une dernière information concernant l'Assemblée de ce jour ; présence de 39 actionnaires ce qui représente un nombre total d'actions de 190'238 sur 241'500. Il y a 85 actionnaires excusés.

d) Rapport de l'organe de révision

La société BDO n'étant pas présente ce jour, c'est le président qui lit leur rapport (présent en dernière page du rapport de gestion 2023).

e) Approbation du rapport et des comptes 2023

Le rapport annuel 2023 et les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

La proposition d'utilisation du bénéfice au bilan est approuvée sans avis contraire et avec une abstention.

f) Décharge aux membres du Conseil d'administration

L'assemblée accepte à l'unanimité de donner décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2023.

6. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2024

La proposition du Conseil d'administration d'élire BDO SA comme organe de révision pour l'année 2024 est approuvée à l'unanimité.

7. Modification des statuts

Le président donne la parole à M. Philippe Conus pour l'explication des modifications des statuts.

Selon le document reçu par tous les actionnaires lors de la convocation à l'Assemblée générale, M. Philippe Conus prend la parole et présente les différentes modifications apportées aux statuts. Ces derniers ont été contrôlés par Maître Julien Dubois, présent ce jour lors de l'Assemblée, et aussi par le registre du commerce.

Le président demande si la lecture des nouveaux statuts suscite des questions. Sans remarques, la modification des statuts est approuvée à l'unanimité. Il remercie enfin M. Philippe Conus pour son travail.

8. Information sur les projets en cours

Le président donne la parole à M. Michaël Leuba pour la présentation des projets en cours.

M. Michaël Leuba informe l'assemblée sur l'évolution des différents projets en cours : nouveau couvert Agro et nouveaux locaux sociaux (cafétéria, vestiaires hommes et femmes...) pour le site du Crêt-du Locle. Concernant les projets de Bevaix ; développement de la zone de stockage extérieure (130 nouvelles places palettes), amélioration de l'aération du secteur vert (création d'une ouverture entre le magasin et la partie agricole). Pour le centre collecteur de Saint-Aubin, une modernisation des balances et de la prise des échantillons ont été réalisées en 2023. Actuellement, l'automatisation du silo est sur le point de se terminer.

Il présente ensuite plus en détail le projet de Môtiers (coûts et plans) dont les travaux vont débiter le 3 juin 2024. La partie agricole restera ouverte. Elle sera déplacée temporairement derrière le magasin LANDI.

Le projet de Cornaux est ensuite présenté plus en détail (coût et plans). Le crédit a été accepté par le Conseil d'administration. Le projet avance. Le dossier est actuellement au canton (une enquête publique aura lieu en automne 2024) ; le début des travaux est espéré pour le 4^{ème} trimestre 2024.

M. Michaël Leuba finit en remerciant tous les actionnaires et clients pour leur confiance et fidélité. Il remercie le président ainsi que les membres du Conseil d'administration, mais aussi LANDI Fiduciaire pour leur aide précieuse ainsi que l'ensemble du personnel de LANDI Région Neuchâtel.

M. Michaël Leuba souligne, suite à la remarque précédente de M. Christophe Ummel concernant le turn-over du personnel, que tous les départs qui ont eu lieu sont des départs volontaires, aucun licenciement par la Direction n'a eu lieu. Il précise que le personnel a un réel attachement à la LANDI et une volonté de bien faire.

Le président remercie M. Michaël Leuba et demande si la présentation des projets suscite des remarques ou questions.

M. Christophe Dolder souhaite ajouter une remarque sur le projet de Cornaux. Il espère vivement qu'il va se réaliser et aurait un vœu : que le chef du DDTE (Service de l'aménagement du territoire) mette autant d'énergie pour faire avancer ce projet que pour dézoner des terres agricoles du canton.

Le président précise que M. Laurent Favre (chef du DDTE) est de notre côté et soutient ce projet.

9. Divers

Le président donne la parole aux invités en commençant par M. Jean-Daniel Heiniger, vice-président de fenaco.

M. Heiniger salue l'assemblée et remercie la LANDI pour cette invitation. Il commence en remerciant M. David Humbert-Droz pour son intervention au sujet d'une meilleure valorisation des produits des agriculteurs et le remercie vivement pour sa question franche. Il précise que le groupe fenaco-LANDI est une coopérative, Churchill disait par ailleurs que "la démocratie est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres", et il aime à croire qu'une coopérative ce n'est pas le pire des systèmes mais le meilleur système. Il insiste sur le fait que nous devons être solidaires. En effet, l'agriculture est riche et variée et n'a pas toujours les mêmes buts. Exemple avec les producteurs de céréales fourragères ; ces derniers aimeraient que leurs prix soient plus hauts en revanche, si on pose la question aux producteurs de porc et de lait, ils ne sont pas tout à fait d'accord.

Il précise qu'il a eu, dans une autre LANDI, une question sur le prix des céréales fourragères et fenaco a été accusé de faire baisser le prix de ces céréales. Effectivement, le groupe est membre de la plupart des interprofessions mais ne crée en aucun cas les prix. Il explique justement que cette évolution de prix est due depuis février 2022, à la guerre en Ukraine. Les prix se sont envolés et la Confédération a décidé de baisser les taxes douanières de CHF. 3.00.-. Grande erreur selon lui.

Il est évident que depuis quelques années il y a eu des augmentations de prix mais l'agriculture, mis à part la viticulture a été bénéficiaire du COVID ; c'est une réalité. Il rappelle à nouveau l'importance d'être solidaire (exemple avec les producteurs de porcs). Il parle ensuite de l'excellente organisation de certaines branches ; l'arboriculture (dont il fait partie) est citée en exemple. Il précise par la suite que fenaco n'est absolument pas présent dans le marché du lait (une grande partie de la révolte se passe dans ce marché). Il explique qu'en tant que coopérative notre cœur de métier c'est de faire en sorte de valoriser au mieux la marchandise et cela passe aussi par des investissements. Il rappelle que chaque année, le groupe fenaco-LANDI investit plus de 220 Mio, majoritairement en milieu rural.

Il précise, par la suite que fenaco met beaucoup de choses en place pour les agriculteurs (la volonté de vendre au même prix les engrais en 2023, ce qui représente une perte d'argent pour le groupe. Dans le secteur des porcs, Anicom a perdu de l'argent en participant à l'export de plus de 50'000 porcelets dans le sud de l'Allemagne afin de désengorger le marché suisse).

Il comprend les frustrations mais précise que beaucoup de secteurs ne sont pas du tout organisés. fenaco ne peut pas se substituer aux organisations professionnelles. Il termine en précisant que les questions doivent être posées et insiste encore une fois sur l'importance d'être solidaire. Le groupe est en constante amélioration et invite les agriculteurs à le contacter en cas de besoin.

Le Président remercie M. Jean-Daniel Heiniger pour son intervention et toutes ces informations. Il demande si ce discours suscite d'autres questions. Sans autres remarques, le Président passe la parole à M. Stéphane Rosselet, président de la CNAV.

M. Stéphane Rosselet prend la parole et salue l'assemblée. Il est surpris, en bien, par la situation exceptionnelle de la LANDI (87% de fonds propres, un rating AAA). Il comprend l'intervention de M. Damien Humbert-Droz ; en effet le groupe fenaco détient la majorité des actions mais il comprend aussi les explications de la LANDI notamment par rapport à ses investissements futurs. Il poursuit avec la future votation, au mois de septembre, sur "l'initiative biodiversité". Il appelle à combattre cette initiative et que chacun doit être solidaire. Il termine en souhaitant tout de bon pour les rénovations à Môtiers et remercie pour l'invitation de ce jour.

Le Président remercie M. Stéphane Rosselet pour sa prise de parole et rajoute que si certaines personnes sont intéressées pour combattre cette initiative, la CNAV est à disposition. Il demande si d'autres personnes souhaiteraient intervenir.

M. Christophe Dolder prend la parole. Il aimerait poser une question au représentants fenaco. Il y a eu des plaintes du côté de Düdingen, Fribourg, au sujet de l'ASS qui était discriminée dans la vente de semences. Est-ce juste ou pas ?

M. Philippe Conus prend la parole pour répondre à la question. L'ASS n'a pas été discriminée et le groupe fenaco a par ailleurs de très de bonnes relations avec cette association. Il y a effectivement un problème car le marché des semences diminue et les multiplicateurs produisent toujours autant de marchandises ; le marché est par conséquent saturé. Il précise que les choses ont été remises à plat. Il souligne qu'il faudrait un peu plus de communication et de collaboration surtout avant les campagnes.

M. Christophe Dolder remercie vivement M. Philippe Conus pour cette réponse très intéressante.

M. Jean-Daniel Heiniger prend la parole et aimerait compléter la réponse de M. Philippe Conus. Il précise que les producteurs de céréales ont un système ThermoSem ; il y a une forte demande sur les céréales qui sont non traitées et malheureusement l'ASS n'a pas ce système-là.

Le Président clôture ce point "Divers" et invite M. Nicolas Bellon, coordinateur AGROLINE suisse romande, pour son exposé du jour : "Santé des plantes : les chances de l'innovation".

Arrivé au terme de cette assemblée, le président réitère, au nom du Conseil d'administration, ses remerciements aux actionnaires pour leur présence, leur fidélité et leur soutien. Il souhaite à chacune et à chacun une bonne année agricole et viticole 2024 et convie toutes les personnes présentes à l'apéritif et au repas qui s'ensuivent.

L'assemblée est levée à 12h00.

Enges, le 16 avril 2024.

Le Président
Claude-Alain Dreyer

Le Secrétaire
Michaël Leuba